

BD MONTESQIEU le 27 avril 2015

SEANCE OUVERTE A 18h30

ORDRE DU JOUR

- ELECTIONS DE DEUX SECRETAIRES
- PEAUFINAGE DU REGLEMENT INTERIEUR
- DEFINIR DATE DE PROCHAINE REUNION
- ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE REUNION

La coordonnatrice commence par énumérer l'ordre du jour.

Deux personnes se présentent pour les élections des deux secrétaires :

Madame Aline FERRARI-FORTUNY et Madame Marie MEHUST .

- Les élections se sont faites à mains levées, et à l'unanimité le Conseil a approuvé l'élection des deux candidates

MODIFICATION DU REGLEMENT (Annule ou remplace)

ARTICLE 2 : Rajouter BALISTE – RAZIMBAUD - HORTENEUVE

ARTICLE 4 : Deux coordonnateurs seront élus

Deux secrétaires seront élus

ARTICLE 5 : Réunion une fois par mois au lieu d' une fois par trimestre

Procéder à des auditions de personnes extérieures

Inviter à participer aux travaux d'une réunion toute personne dont l'audition paraît utile

Le Conseil peut entendre toute personne dont la compétence est en rapport avec les points inscrits à l'ordre du jour, sur invitation des deux coordonnateurs .

ARTICLE 6 : A la fin de chaque réunion, un temps est imparti pour l'élaboration d'un ordre du jour pour le prochain Conseil Citoyen

ARTICLE 7 : Droit de réserve

Les documents préparatoires relatifs aux conseils et aux groupes de travail ne doivent pas être diffusés avant validation par le conseil.

Les débats sont parfois critiques (il faut savoir se remettre en question !!!) mais nécessaires pour pouvoir faire avancer nos réflexions et celles de la Mairie.

Toutefois, ce qui se passe au sein du Conseil de quartier ne peut se retrouver sur un journal local ou ailleurs.

Si c'était le cas, nous rechercherions à savoir qu'elle, ou qui, en est la cause, et nous en tirerions les conséquences.

PRISE DE DECISION

La recherche du consensus sera prioritaire.

En cas d'absence de consensus, un vote sera organisé à la majorité absolue (majorité des présents + 1)

ARTICLE 8 : Absence répétée aux réunions : à plus de 3 réunions successives, sans raisons valables, il en sera déduit que le conseiller a démissionné par défaut .

Quand le règlement sera modifié et à jour, un exemplaire sera donné à chaque membre du Conseil Citoyen.

NOUS ALLONS NOUS APPELER CONSEIL CITOYEN BALISTE-HORTENEUVE-RAZIMBAUD

Organisation de LA FETE DES VOISINS du Samedi 30 mai 2015 à partir de 11h30 ici même avec un vide-grenier dans l'enceinte du gymnase Beusoleil pour créer une animation (voir Mairie)

-10 tables et 80 chaises seront prêtées par la mairie

-chacun amène son repas, ses couverts et des voisins

Faire des flyers à mettre chez les commerçants et à la Mairie annexe de Razimbaud

Aline FERRARI fera la maquette du flyer et JMarie GUITER fera la photo de celle-ci.

Andrée CAUSSINUS va s'occuper de faire une banderole pour informer notre fête des voisins que nous mettrons sur le grillage devant le pool-house du club des Randonneurs .

Nous allons organiser une tombola, lots gratuits des commerçants de Razimbaud, Bd 1848 et centre commercial de Horteneuve

Aline FERRARI s'occupe de Razimbaud et BD 1848, Madame FRUIT de Horteneuve. Elle va demander à Jocelyn pour un divertissement de Flamenco .

DATE PROCHAINE REUNION : LUNDI 11 MAI 2015 à 18h15

L'ORDRE DU JOUR :

- Mise au point Fête des voisins
- Définir les thématiques sur lesquelles nous souhaitons travailler
- Date et ordre du jour de la prochaine réunion

Nous sommes les rapporteurs auprès de la Mairie, et notre rôle c'est d'être l'oreille des narbonnais . C'est faire la passerelle avec les gens de notre quartier.

Le champ d'intervention, c'est mieux vivre ensemble dans son quartier, et petit à petit mettre en place des réunions de travail par des thématiques .

I M P O R T A N T : Ne jamais oublier le mot RESPECT, lors de nos réunions.

SEANCE LEVEE A 20H25

Avec toute notre sympathie citoyenne,

Mme Michelle MALLARD et Jean-Marie GUITER